

- Communiqué de Presse -

Le 28 novembre 2016

Communauté de Communes du Beunois
Communauté de Communes des Terres Puisseautines
Commune nouvelle Le Malesherbois

Contacts :

Carole Begaud - Chargé de Communication CC. Terres Puisseautines et CN. le Malesherbois

tél : 02 38 34 46 77 - communication@ville-lemalesherbois.fr

tél : 02 38 34 19 17 - service.communication@cc-terrespuisseautines.fr

Mickaël Coeur - Chargé de Communication CC. du Beunois

tél : 02 38 33 92 68 - com.ccbeunois@orange.fr



- Début du communiqué -

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux Collectivités Territoriales et modifie le redécoupage de l'intercommunalité.

Le 30 mars 2016, la carte des nouvelles intercommunalités a été rendue publique par M. Nacer Meddah, Préfet de la Région Centre-Val de Loire. Dès le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle Communauté de Communes naîtra de la fusion des Communautés de Communes du Beunois, des Terres Puisseautines et de l'intégration de la commune nouvelle Le Malesherbois : **La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais**

> Un nouveau territoire d'environ 25700 habitants :

32 communes concernées :

Augerville-la-Rivière, Aulnay-la-rivière, Auxy, Batilly-en-Gâtinais, Barville-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boësses, Boiscommun-Chemault, Bordeaux-en-Gâtinais, Briarres-sur-Essonne, Bromeilles, Chambon-la-Forêt, Courcelles, Desmont, Dimancheville, Echilleuses, Egry, Gaubertin, Grangermont, Juranville, La Neuville-sur-Essonne, Le Malesherbois (née de la fusion de 7 communes : Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Malesherbes, Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve), Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puisseaux, Saint-Loup-des-Vignes et Saint-Michel.

> Une nouvelle administration :

Le nouveau conseil communautaire sera composé de **58 délégués**. Ceux-ci devront, dès janvier, élire un nouveau Président ainsi que des Vice-Présidents.

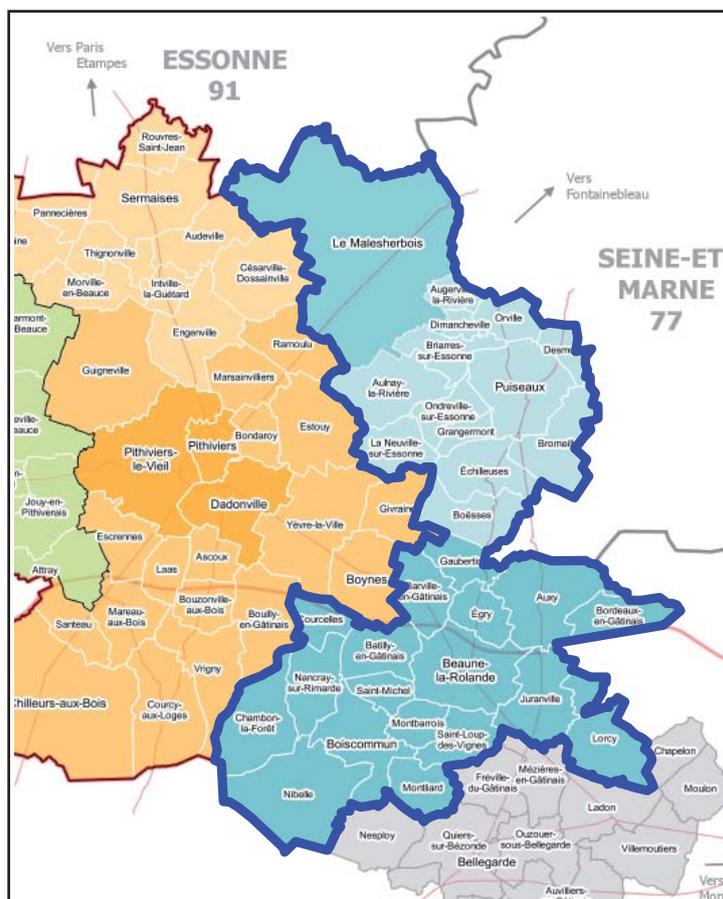
Election du Président : vendredi 13 janvier 2017 à 20h00 au gymnase de Puisseaux.

Répartition des sièges :

- Le Malesherbois : 16
- Puisseaux : 6
- Beaune-la-Rolande : 4
- Boiscommun-Chemault, Nibelle et Auxy : 2
- Les autres communes : 1 par commune + 1 suppléant

Pithiverais Gâtinais

Communauté de Communes



> Des nouvelles compétences :

La loi NOTRe prévoit également une réorganisation des compétences des Collectivités Territoriales. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2017, les compétences suivantes seront obligatoirement gérées par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : les actions de développement économique, l'aménagement de l'espace, la promotion du tourisme, la collecte et le traitement des déchets, l'accueil des gens du voyage et les Maisons de Services Au Public (MSAP). A ces compétences obligatoires s'ajouteront en janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et en 2020 (au plus tard) l'eau et l'assainissement.

De plus, la nouvelle Communauté de Communes devra choisir 4 compétences optionnelles parmi lesquelles : la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, les équipements culturels et sportifs et les actions sociales d'intérêt communautaire.

> Une volonté déjà affirmée :

« Une collectivité proche de tous »

Les élus des trois collectivités ont la volonté de conserver une intercommunalité proche des habitants en maintenant des services publics de proximité sur tout le territoire :

Siège social

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais
2 bis, rue du 14 juillet 45390 PUISEAUX

Siège administratif

3 bis rue des Déportés
45340 BEAUNE LA ROLANDE

« Une proximité renforcée »

La fusion est une formidable opportunité de maintenir voire d'améliorer les services rendus aux citoyens dans un cadre budgétaire dégradé. La mutualisation des services et des moyens financiers et techniques va permettre de réaliser des économies d'échelle. A terme, la fusion va permettre également d'augmenter les capacités budgétaires grâce au double effet de la hausse des dotations de l'Etat et de la rationalisation des dépenses.

« Une dynamique de territoire à développer »

Quatre objectifs ont d'ores et déjà retenu l'attention des élus :

- Conjuguer les atouts de la ruralité et l'urbanité dans le seul objectif d'offrir aux habitants du territoire un cadre de vie dans lequel il fait «bon vivre»,
- Accompagner et susciter les dynamiques des filières économiques,
- Anticiper l'augmentation de la population en aménageant le territoire (PLUi),
- Mettre en oeuvre les projets d'investissement majeurs pour un territoire toujours plus attractif.

- Fin du communiqué -